Nom et prénom du signataire : ……………………………………………………………………………………….

Adresse du signataire : …………………………………………………………………………………………………….

Collège communal

Rue de la Libération,9

1440 Braine-le-Château

Concerne : ANNONCE DE PROJET - PU-2021/100 (LNG-Associates)

Madame, Monsieur,

Le projet situé au carrefour de la chaussée de Tubize et la sortie de l’autoroute et de l’entrée du zonant industriel consiste à démolir un bâtiment industriel et une habitation pour reconstruire un restaurant « Mcdonald’s » avec drive-in.

1. Il va faire du tort aux commerces locaux du secteur Horeca.

2. Il existe déjà 4 fast-foods dans un rayon de 5 km.

3. Ouvert de 10 à 23h, ce drive-in va apporter des nuisances : allées et venues de véhicules potentiellement bruyants, sonorisation des véhicules, terrasse ouverte, possibilité de manger sur le parking…

4. Le sol du parking de 80 places ne sera pas assez perméable alors qu’il se situe dans une zone d’aléa d’inondation et proche d’un axe de ruissellement.

5. Le projet se situe au carrefour de deux axes très fréquentés qui drainent toute la journée, mais surtout aux heures de pointe une circulation dense, voire des files de voiture. L’étude d’incidence évoque une augmentation du trafic de l’ordre de 4%. Elle se fera particulièrement sentir vers 18h.

Les études de trafic ont été faites en période de confinement et de télétravail. Leurs chiffres sont en deçà de la réalité.

6. Les particules de black carbon présentent des risques importants pour la santé : cancer, affections cardio-vasculaires,… Elles sont liées aux processus de combustion et donc à la forte densité de circulation automobile. L’étude d’incidence évoquent des résultats inquiétants pour la zone du projet et pour ceux qui y vivent. L’augmentation du trafic accroit cette inquiétude.

7. L’entrée du drive-in se fera via une bande de réinsertion de 2 véhicules et un tourne à gauche de 5 véhicules. Cela représente un goulot d’étranglement, source d’insécurité.

8. Les piétons et cyclistes ne sont et seront pas assez protégés à cet endroit.

9. Selon la notice d’évaluation des incidences, un programme de ramassage quotidien de tous les déchets environnants par le personnel sera établi dans un périmètre autour du restaurant. Mais elle n’indique pas quel sera ce périmètre. Inquiétant quant une étude anglaise cite McDonald comme le 4e pollueur de déchets sauvages.

10. Le projet se vante de créer un nombre important d’emplois. Ces emplois sont pour une partie des emplois précaires, notamment pour des étudiants. De plus, les conditions de travail sont rudes. Par ailleurs, il va créer des pertes d’emploi parmi les commerces locaux.

11. La création d’un fast-food va participer à l’augmentation de la consommation de viande. Les rapports du Giec rappellent que la surconsommation de viande et l’élevage de bovins ont un impact sur la production de méthane. Or, celui-ci représente la deuxième source de réchauffement de la planète.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, je m’oppose à ce projet dans l’état.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’expression de mes sentiments distingués.

Fait à ……………………………………….., le ………………………………………..

Signature :